

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

N°038

<b>OBJET :</b> <b>ACQUISITION DE LA PARCELLE OR 23 APPARTENANT À LA RÉGION EN VUE DE L'AMÉLIORATION DE LA CONTINUITÉ DU PARCOURS DU COEUR</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

**EXCUSES** : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Au départ du Pont Vieux, le Parcours du Cœur longe l'île de la Cité et les berges de l'Aude, côté quai du Païcherou et plaine Mayrevieille, offrant une belle vue sur la Cité de Carcassonne sur un chemin plat et facile.

Entre le chemin passant devant le camping de la Cité et les terrains de la plaine Mayrevieille, il n'existe pas de continuité piétonne de sorte que les usagers sont contraints d'emprunter la rue Mayrevieille où circulent des engins motorisés. La parcelle cadastrée OR 23 d'une superficie de 1294 m<sup>2</sup> qui jouxte cette rue et dont la Région est propriétaire offrirait une continuité à ce parcours et permettrait de garantir la sécurité des usagers.

La Ville pourrait acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique et l'aménager en vue de créer la continuité piétonne du Parcours du Coeur.

Les honoraires et émoluments relatifs à l'acte de transfert seront pris en charge par la Ville.

La somme nécessaire à cette acquisition sera prélevée sur la ligne budgétaire 21 2111 518 402001.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée OR 23 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte et document liés.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25388-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025